



syndicat mixte d'étude pour la  
valorisation et le traitement des  
déchets ménagers et assimilés du  
CENTRE YONNE

Coordonnateur du groupement de commandes :  
Syndicat des Déchets du Centre Yonne  
6, quai de l'Hôpital  
89300 Joigny  
Tél : 03.86.62.69.66  
Fax : 03.86.35.14.33  
Mail : [contact@dechetscentreyonne.fr](mailto:contact@dechetscentreyonne.fr)



## Fourniture de composteurs individuels et bioseaux

# REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

Procédure adaptée

Marché à bons de commandes, dans le cadre d'un groupement de commandes.

Lots 1 et 2 réservés en application de l'article 15 du code des marchés publics

Date et heure limites de remise des offres : mardi 9 avril 2013 à 17h.

## 1. Identification de la personne publique, maître d'ouvrage

**Pouvoir adjudicateur :** le groupement de commandes « compostage » du Centre Yonne agissant pour le compte des collectivités suivantes :

- Le Syndicat des Déchets du Centre Yonne (coordonnateur du groupement)
- La Communauté de Communes du Chablisien
- La Communauté de Communes de l'Agglomération Migennoise
- La Communauté de Communes du Florentinois
- La Communauté de Communes du Jovinien
- La Communauté de Communes de la Vallée du Serein
- La Communauté de Communes du Seignelois
- Le Syndicat Mixte du Sud de la Forêt d'Othe

Le groupement de commandes donc constitué du syndicat des déchets du Centre Yonne et de sept de ses collectivités adhérentes.

En tant que coordonnateur du groupement le Syndicat des déchets du Centre Yonne est chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, de signer et de notifier les marchés. Les membres du groupement émettent les bons de commandes et s'assurent, pour ce qui les concerne, de leur bonne exécution. Les fournitures doivent être livrées dans les différentes collectivités, membres du groupement de commandes dont les coordonnées sont notées sur l'acte d'engagement (AE).

### **Coordonnateur du groupement de commandes :**

Syndicat mixte d'étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés du Centre Yonne  
6 Quai de l'Hôpital  
89300 JOIGNY

Téléphone : 03-86-62-69-66

Télécopie : 03-86-35-14-33

Site internet : [www.dechetscentreyonne.fr](http://www.dechetscentreyonne.fr)

## 2. Objet de la consultation

La consultation porte sur les prestations suivantes : fournitures de composteurs individuels et de bioseaux. Les prestations attendues sont décrites dans le CCTP joint au dossier.

A titre indicatif, les maîtres d'ouvrage commenceront à émettre les bons de commande à partir du printemps 2013.

## 3. Conditions de la consultation

### **A. Procédure de passation**

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l' (des) articles 26-II-2 et 28 du Code des Marchés Publics.

### **B. Forme du marché**

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande avec minimum et maximum de commandes, en application de l'article 77 du Code des marchés publics.

Les bons de commandes seront émis par les maîtres d'ouvrage soit l'une des collectivités du Syndicat du Centre Yonne, membre du groupement de commandes.

### C. Décomposition en lots

Les prestations du marché font l'objet des trois lots suivants :

- Lot n°1 (lot réservé) : composteur individuel en bois - petit modèle
- Lot n°2 (lot réservé) : composteur individuel en bois – grand modèle
- Lot n°3 : bioseaux

### D. Lots réservés

Les lots 1 et 2 sont réservés, au sens de l'article 15 du code des marchés publics : marché réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et service d'aide par le travail mentionnés aux articles L.5213/13, L.5213/18, L.5213/19 et L.5213/22 du code du travail et L.344/2 du code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leur déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

### E. Durée du marché

La durée de validité du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 3 ans à compter de la notification du marché.

### F. Délai de validité des offres

Les offres sont valables 4 mois (120 jours) à compter de la date limite de remise des offres.

## 4. Dossier de consultation

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous :

### A. Pièces particulières

- l'acte d'engagement, dûment complété ;
- le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P), dont l'original conservé dans les archives du Maître d'Ouvrage fait seul foi ;
- le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) ;
- le bordereau des prix unitaire (BPU)
- le détail estimatif (DE)

### B. Pièces générales

- le cahier des clauses administratives générales – fournitures et services (CCAG-FS) n'est pas joint mais est réputé connu des candidats.

Le CCAG « fournitures et services » n'est pas fourni dans le dossier de consultation mais est réputé connu de tous les candidats. En cas de contradiction entre les dispositions des pièces générales et les stipulations des pièces particulières, priorité est donnée aux pièces particulières.

Le marché déroge à l'article 33 du CCGA fournitures et services « résiliation pour motif d'intérêt général », le présent marché pourra être résilié sans indemnisation du ou des titulaires en cas de non-commande de minimum du marché.

### C. Modification de détail au dossier de règlement de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, dans un délai de 15 jours ouvrés au plus tard avant la date de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### D. Modalité d'obtention du dossier de consultation

Les candidats intéressés par le présent marché peuvent retirer le dossier de consultation soit à l'adresse indiquée ci-après, soit par courrier ou par mail.

Syndicat des Déchets du Centre Yonne  
à la Communauté de Communes du Jovinien  
6 Quai de l'Hôpital – B.P 223 – 89300 JOIGNY  
Tél. : 03.86.62.69.66. / Fax : 03.86.35.14.33.  
Mail : [contact@dechetscentreyonne.fr](mailto:contact@dechetscentreyonne.fr)

Les pièces du marché sont également téléchargeables sur le site de publication de la consultation.

### 5. Présentation des offres

#### A. Documents à produire

L'offre des candidats, entièrement rédigée en langue française et exprimée en EURO, comportera les pièces suivantes :

##### Pièces relatives à la candidature :

- Lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC 1)
- Déclaration du candidat (DC 2)
- Déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales ou les attestations fiscales et sociales ou copie de l'état annuel des certificats reçus certifié conforme (NOT12 anciennement DC7)
- Attestations d'assurance civile et décennale
- Déclaration sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir

##### Pièces relatives à l'offre :

- Acte d'engagement joint au dossier dûment complété et signé,
- Cahier des Clauses Techniques Particulières joint au dossier signé
- Bordereau des prix unitaires, dûment complété et signé,
- Détail estimatif, dûment complété et signé,
- Notice technique détaillée rédigé par le candidat (voir CCTP, article 4)

#### B. Conditions de remise des offres

Les offres devront parvenir avec toutes les pièces mentionnées et sous la forme indiquée. Les offres peuvent être acheminées dans les conditions suivantes :

- **Transmission par voie électronique :**

Le pouvoir adjudicateur autorise la transmission des offres des entreprises par voie électronique à l'adresse, [contact@dechetscentreyonne.fr](mailto:contact@dechetscentreyonne.fr) , avec en objet du mail : **NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS - LOT(S) n°.....+ intitulé du (des) lot(s) en toutes lettres.**

- **Transmission par voie postale :**

Les offres devront parvenir avec toutes les pièces mentionnées et sous la forme indiquée, à l'adresse suivante :

**Chaque pli portera la mention suivante : NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS - Offre pour :**

**Fourniture de composteurs et bioseaux - LOT(S) n°.....+ intitulé du (des) lot(s) en toutes lettres.**

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse ci-dessus avant la date et l'heure indiquées sur la première page du présent document, ou, si elles sont adressées par la Poste, devront l'être à cette même adresse, par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les offres qui seraient remises ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précités ainsi que remise sous enveloppe non cachetée, ne seront pas acceptées et retournées à leur expéditeur.

## 6. Modalités de financement et de règlement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif, par la collectivité ayant émis le bon de commande correspondant.

## 7. Jugement des offres

### A. Critères d'appréciation

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères suivants :

- **Critères lots 1 et 2 (composteurs en bois)**

	Critères	points
<b>Critère n°1</b>	<b>Qualité des fournitures</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Facilité de montage (temps estimé de montage, matériel utilisé, etc...)</li><li>- Facilité d'utilisation (ouvertures, trappes, etc...)</li><li>- Environnement (provenance et traitement du bois, normes, etc...) et garanties.</li></ul>	<b>40</b>  10  15  15
<b>Critère n°2</b>	<b>Prix des fournitures</b>	<b>40</b>
<b>Critère n°3</b>	<b>Délais de livraison</b>	<b>20</b>

- **Critères lot 3 (bioseaux)**

	<b>Critères</b>	<b>points</b>
<b>Critère n°1</b>	<b>Qualité des fournitures</b>  - Facilité d'utilisation  - Matières utilisées, solidité, etc...	<b>30</b>  15  15
<b>Critère n°2</b>	<b>Prix des fournitures</b>	<b>50</b>
<b>Critère n°3</b>	<b>Délais de livraison</b>	<b>20</b>

## B. Jugement des offres

Une note sera attribuée au candidat pour chaque critère.

- **Critères lots 1 et 2 (composteurs en bois)**

	<b>Mode d'attribution des points</b>	<b>points</b>
<b>Critère n°1</b>	Addition des points attribués pour chacun des sous critères.	<b>40</b>
<b>Critère n°2</b>	Le prix pris en compte sera le prix unitaire proposé dans bordereau des prix unitaires ainsi que le prix donné dans le détail estimatif (donné à titre indicatif et correspondant à « une commande moyenne par collectivité par an).  Meilleur prix proposé (P1) = 40 points Prix du candidat (P2) Note du candidat = $P1 / P2 \times 40$	<b>40</b>
<b>Critère n°3</b>	Le délai pris en compte sera le délai de livraison figurant dans le détail estimatif (donné à titre indicatif et correspondant à « une commande moyenne par collectivité par an) et reporté dans l'acte d'engagement. Meilleur délai proposé (D1) = 20 points Délai du candidat (D2) Note du candidat = $D1 / D2 \times 20$	<b>20</b>

Le total de ces 3 notes donnera la note globale de l'offre du candidat. Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

La meilleure note globale finale constituera l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue.

- **Critères lot 3 (bioseaux)**

	<b>Mode d'attribution des points</b>	<b>points</b>
<b>Critère n°1</b>	Addition des points attribués pour chacun des sous critères.	<b>30</b>
<b>Critère n°2</b>	Le prix pris en compte sera le prix unitaire proposé dans bordereau des prix unitaires ainsi que le prix donné dans le détail estimatif (donné à titre indicatif et correspondant à « une commande moyenne par collectivité par an).  Meilleur prix proposé (P1) = 50 points Prix du candidat (P2) Note du candidat = $P1 / P2 \times 50$	<b>50</b>
<b>Critère n°3</b>	Le délai pris en compte sera le délai de livraison figurant dans le détail estimatif (donné à titre indicatif et correspondant à « une commande moyenne par collectivité par an) et reporté dans l'acte d'engagement. Meilleur délai proposé (D1) = 20 points Délai du candidat (D2) Note du candidat = $D1 / D2 \times 20$	<b>20</b>

Le total de ces 3 notes donnera la note globale de l'offre du candidat. Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

La meilleure note globale finale constituera l'offre économiquement la plus avantageuse qui sera retenue.

## 8. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires d'ordre administratif et technique, les candidats pourront s'adresser à :

**Béatrice MORVAN**  
Animatrice du Programme de prévention des déchets  
Tel : 03.86.62.69.66  
Mail : [b.morvan@dechetscentreyonne.fr](mailto:b.morvan@dechetscentreyonne.fr)

## 9. Dérogations aux documents généraux

Les dérogations explicitées dans les articles désignés ci-après du CCAP sont les suivantes :

- L'article 7.b (pénalités de retard) du présent document déroge à l'article 11 du CCAG- fournitures et services.
- L'article 10 (résiliation du marché) du présent document déroge à l'article 33 du CCGA - fournitures et services « résiliation pour motif d'intérêt général ».

*Fait à Joigny, le 18 mars 2013.*